

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 JUIN 2021

POINT SUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DES BARAQUES

Les travaux d'aménagement de la traversée des Baraques se terminent. Entre le lundi 28 et le mercredi 30 juin 2021, la DIR Massif Central procédera à la pose d'un nouveau revêtement de chaussée entre le giratoire des Baraques et l'entrée sud du village. Ces travaux, confiés à l'entreprise Eiffage, se dérouleront selon le programme suivant : rabotage des chaussées le lundi 28 juin, puis pose d'un nouveau tapis d'enrobé du nord vers le sud mardi 29 et mercredi 30 juin. **Ces travaux auront de fortes répercussions sur la circulation et le stationnement sur la RN88.**

Par la suite, seuls des travaux de finition resteront à réaliser : pose du marquage au sol et de la signalisation routière (en juillet), dépose des réseaux secs aériens et des poteaux béton et bois, plantation des massifs et des gazons (en septembre), déplacement des entrées d'agglomération au sud et au nord, installation de la vidéoprotection sur les mâts d'éclairage public...

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE SOLIGNAC

Lors de la séance du jeudi 4 mars 2021, le conseil municipal a approuvé le programme d'enfouissement des réseaux secs aériens dans le secteur de la route de Solignac. Cette opération, estimée à 128177 euros hors taxes, sera prise en charge par la commune de Cussac-sur-Loire à hauteur de 52261 euros hors taxes, le reste étant financé par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire. Ces travaux débuteront au mois de juillet.

Parallèlement, lors de la séance du jeudi 27 août 2020, le conseil municipal approuvé la décision de s'engager dans un accord cadre pour la réalisation des futurs travaux de voirie. Cette décision a abouti à retenir le bureau d'études AB2R pour mener les études sur les projets de voirie futurs, puis l'entreprise Eurovia pour la réalisation de ces projets. Dans ce contexte, la mairie de Cussac-sur-Loire envisage des aménagements de voirie sur la route de Solignac entre le carrefour avec la RN88 et le carrefour avec la rue des Pins.

Ces travaux consistent à la création d'un trottoir revêtu en béton désactivé sur 160 mètres linéaires et à la requalification du carrefour entre la RD27, la rue des Pins et le chemin de L'Azeuil. L'esplanade autour du central téléphonique sera également végétalisée (avec création d'un trottoir revêtu en sable stabilisé) et l'aménagement de trois places de stationnement en contrebas du central. Ces travaux sont chiffrés à 69157 euros hors taxes et sont subventionnés par L'Etat (20% soit 13900 euros par le biais de la Dotation d'équipement des territoires ruraux) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (20% soit 13900 euros dans le cadre du Bonus Relance). Le reste à charge pour la commune est ainsi porté à 41717 euros hors taxes. Ces aménagements seront réalisés à l'automne et feront l'objet d'une présentation aux riverains en réunion publique.

TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ASSEMBLEE DE MALPAS

Des travaux sont en cours à l'Assemblée de Malpas pour rénover la salle du rez-de-chaussée qui avait été sinistrée lors des orages du vendredi 12 juin 2020. Ces travaux consistent à reprendre les murs (plâtrerie et peinture confiées à l'entreprise Grimaldi), à poser un nouveau carrelage (acheté chez Richardson et posé par les élus), à créer un placard mural et un faux-plafond, à poser une isolation (travaux effectués par les employés communaux) et à revoir l'installation électrique (entreprise David Bernard). Les dépenses sont chiffrées à 5432 euros hors taxes. L'assurance abondera à hauteur de 3311 euros en remboursement du sinistre du mois de juin 2020.

TRAVAUX DE RESTAURATION DES FAÇADES DE L'ÉGLISE SAINT-SULPICE

Les travaux de restauration des façades de l'église Saint-Sulpice, au bourg de Cussac-sur-Loire, ont repris. L'entreprise Artech Construction Restauration, basée à Polignac, mènera le chantier à son terme. Les travaux devraient s'achever début juillet.

RESTAURANT SCOLAIRE : BILAN DE LA DEMARCHE CIRCUITS-COURTS ET TARIFICATION

Depuis le mois de septembre 2020, le conseil municipal a souhaité engager le restaurant scolaire dans une démarche d'approvisionnement en circuits-courts. Ces mesures ont permis d'intégrer des produits locaux dans la confection des repas :

- Des œufs produits par André Arsac (Le Monastier-sur-Gazeille) ;
- De la viande de volaille produite chez Coffy et Vey (Polignac) ;
- Des pâtes produites à la Ferme Archer (Polignac) ;
- Des légumes (carottes, patates, salades, betteraves, poireaux, tomates) produits par Les Ateliers de la Bruyère (Saugues et Langeac) ;
- Des yaourts, du beurre et des fromages blancs bios produits par le GAEC de Pierregrosse (Lantriac) ;
- De la viande de bœuf bio produite par le GAEC des Orchidées (Saint-Vidal) ;
- De la viande d'agneau bio et de veau bio produite par le GAEC de Pierregrosse (Lantriac) ;
- Du fromage sec et du lait de chez Gérentes (Araules), acheté par l'intermédiaire de Super U (Aiguilhe).

Cette démarche vertueuse a engendré diverses difficultés : l'inéligibilité de notre restaurant scolaire aux subventions de France Agrimer pour les produits bios (volumes insuffisants), les difficultés d'approvisionnement sur certains types de produits du fait de filières mal structurées ou du positionnement géographique de la commune de Cussac-sur-Loire (par exemple pour les produits de la mer ou les fruits), une hausse relative du coût des produits.

D'autre part, le restaurant scolaire nécessite un investissement régulier. Une chambre froide (1400 litres) et une banque inox vont être achetées. Le four et le lave-vaisselle devront également être remplacés prochainement. Ces dépenses d'investissement n'ont pas pu être prises en charge dans le cadre du plan de relance du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (la commune n'étant pas éligible) et des financements sont actuellement recherchés auprès de l'Europe (programme Leader) ou de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'intégration des produits locaux dans la préparation des repas du restaurant scolaire semble apporter de la satisfaction aux enfants, aux parents, et au personnel en charge de la restauration scolaire. Ce sujet fera l'objet d'une plus ample communication à la rentrée scolaire.

Compte-tenu de la hausse du coût des matières premières, du besoin d'investissement, et du coût maîtrisé demandé aux parents, le conseil municipal se prononce à la majorité pour revoir les tarifs du restaurant scolaire selon les modalités suivantes :

- 2,40 euros par repas pour les enfants de maternelle ;
- 2,90 euros par repas pour les enfants de primaire ;
- 6,40 euros par repas pour les intervenants extérieurs.

APPEL A PROJETS SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

La mairie de Cussac-sur-Loire a été retenue dans le cadre d'un appel à projets lancé par le ministère de l'Education Nationale, concernant le socle numérique dans les écoles élémentaires. Des investissements vont être réalisés : acquisition d'une deuxième classe numérique mobile (dix ordinateurs portables), de trois vidéoprojecteurs interactifs, de trois visualiseuses. Ces investissements sont financés à hauteur de 70%. Ils sont complétés par des achats de logiciels (financés à 29%).

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec le ministère de l'Education Nationale.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2021

Le conseil municipal adopte à l'unanimité une décision modificative au budget primitif 2021 afin de créditer la somme de 13357 euros au chapitre « opérations patrimoniales » du budget d'investissement, dans le cadre des travaux

d'aménagement de la traversée des Baraques. Cette somme avait été inscrite au budget dans un chapitre distinct ne permettant pas l'exécution de la dépense.

INFORMATIONS DIVERSES

La Ligue contre le Cancer remercie la commune de Cussac-sur-Loire pour la subvention de 100 euros accordée au titre de l'année 2021.

L'AFM Téléthon adresse une demande de subvention à la commune de Cussac-sur-Loire pour remédier à la baisse des dons observée en 2020 suite à l'annulation de nombreux événements. Cette demande sera étudiée au prochain conseil municipal.

RESEAUX SOCIAUX

Il est rappelé que la mairie de Cussac-sur-Loire dispose, en plus du bulletin municipal annuel, de divers supports de communication :

- L'application Illiwap, téléchargeable gratuitement sur smartphone (s'abonner ensuite à la station Mairie de Cussac-sur-Loire) ;
- Une page Facebook au nom de Mairie de Cussac-sur-Loire.

N'hésitez pas à suivre l'actualité de la commune par l'intermédiaire de ces différents canaux.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 26 août 2021 à 20h15 en mairie.